



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSSEL**

SIÈGE SOCIAL SEYSSSEL

32, rue de Savoie - 74910 SEYSSSEL
Tél. 04 50 27 28 96

SECTEUR ARGONAY

1460, av. Marcel Dassault - 74370 ARGONAY
Tél. 04 50 27 28 96

Mairie de CHAPEIRY

4 Route des Eparis
74540 CHAPEIRY

Seysssel le 22/11/2022

OBJET : DELESTAGE ELECTRIQUE / HIVER 2022-2023

CONTACT : N.MEUNIER - 06 12 68 12 14 – n.meunier@es-seysssel.com

Madame, Monsieur le Maire,

L'hiver 2022-2023 débute dans un contexte énergétique très particulier poussé par des prix de l'énergie renchéri par le conflit Russo-Ukrainien, ainsi qu'une exceptionnelle faiblesse de la production nucléaire française. Il en résulte des prix de l'énergie (électricité et gaz) atteignant des niveaux très élevés, et présentant une grande volatilité.

Aussi, c'est dans ce contexte de risque de pénurie d'offre en électricité, qu'Energie et Services de Seysssel en tant que gestionnaire du réseau public d'électricité sur votre commune, réalise cette communication à votre attention afin de vous apporter le maximum d'informations.

En premier lieu, restituons le cadre général des mesures de sauvegarde du réseau d'électricité. L'électricité ne se stockant pas (ou quasiment pas), l'équilibre en l'offre et la demande doit être maintenu en permanence, cette mission est assurée au niveau national par RTE (Réseau Transport Electricité). Ainsi, déjà aujourd'hui, en cas d'avarie conséquente sur des ouvrages de production d'électricité, RTE est à même de déclencher différentes procédures de rétablissement de l'équilibre offre-demande en fonction de l'ampleur de l'écart :

- en ajoutant des moyens de production pouvant démarrer très rapidement,
- en utilisant des contrats d'interruptibilité existant avec certains industriels afin qu'ils s'effacent du réseau moyennant rémunération,
- en baissant de 5% de la tension, jusqu'à la mesure extrême de préservation de l'équilibre du système électrique : le délestage.

Dans le cas de cet hiver, via le site internet <https://www.monecowatt.fr/> ou l'application "ecowatt" pour smartphone, RTE est en charge de communiquer et de piloter au niveau national ces mécanismes d'équilibrage, et d'organiser une communication centralisée. Ainsi la « météo de l'électricité » ou « le bison futé de l'électricité », nous l'appellerons comme nous le voudrions, consistera pour RTE à afficher 3 jours à l'avance la couleur du jour J : **Vert** pas de tension particulière (mais les éco gestes sont les bienvenus), **Orange** réseau sous contrainte : mise en place de mécanismes d'équilibrage, **Rouge** situation de mise en place du délestage tournant.

Cette couleur est affichée au niveau national incitant l'ensemble des consommateurs, industriels, entreprises et particuliers à activer les éco-gestes (décalage de consommation, baisse de consommation).

Enedis comme l'ensemble des gestionnaires de réseau public d'électricité (150 en France) dont Energie et Services de Seyssel, recevront donc lors de la confirmation d'un jour rouge, et en extrême recours, un ordre d'activation du délestage de la part de RTE. Ordre que nous devons mettre en œuvre.

Le délestage est défini comme étant une coupure temporairement ciblée de l'alimentation électrique d'une partie des usagers raccordés au réseau public de distribution d'électricité. Les coupures seront réalisées en sortie des postes de transformation 63 000V/20 000V sur une ligne électrique HTA (20 000 V) ; chaque ligne électrique HTA (20 000V) est ainsi associée à un échelon qui détermine sa priorité au regard de l'organisation du délestage. Ce classement étant réalisé en lien avec la définition par la DREAL et la Préfecture de Haute-Savoie des clients prioritaires non délestables, ainsi que la répartition du volume effaçable entre ligne électrique 20 000V. Ces délestages interviendront sur une durée maximale de 2 heures et sur les périodes les plus électriquement chargées de la journée à savoir : 8h-13h et 18h00-20h00. Le délestage peut se produire à plusieurs reprises à jour successifs, c'est ce qu'on appelle le délestage tournant.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat a pu rappeler aux gestionnaires de réseau public de distribution d'électricité, qu'un strict respect de ces données de délestage doit être observé. Ainsi les communications prévues ci-dessous permettront une information des usagers concernés et des collectivités.

De manière très opérationnelle, voici le déroulé de la communication d'ESS **envers les collectivités** :

- J-3, information nationale et publique d'un signal Eco Watt Rouge par RTE
- J-3, lancement d'une communication mail d'ESS vers les collectivités afin de signifier le risque de délestage et les éco-gestes à mettre en œuvre
- J-1, 19h30/20h confirmation par RTE du délestage (jour rouge) en jour J auprès d'ESS
- J-1, 21h30 confirmation du plan de délestage par ESS : envoi d'un mail d'ESS aux collectivités impactées par le délestage, ou dont le territoire est impacté par le délestage, et envoi d'un SMS aux représentants des collectivités ayant un contrat concerné par le délestage
- J à l'heure H : délestage

Dans la communication avec les communes, nous privilégierons l'envoi à cette adresse mail : accueil@chapeiry.fr.

Dans le cas où vous souhaiteriez associer une autre adresse mail, merci de nous en informer en retour à s.letant@es-seysssel.com.

De manière très opérationnelle, voici le déroulé de la communication d'ESS **envers les clients résidentiels** (clients BT inférieur à 36kVA).

- J-3, information nationale et publique d'un signal Eco Watt Rouge par RTE
- J-3, lancement d'une communication mail par ESS vers la clientèle afin de signifier le risque de délestage et les éco-gestes à mettre en œuvre
- J-2, prise de contact avec les clients PHRV (patients à hauts risque vital) afin de vérifier l'organisation qu'ils pourront avoir

- J-1, 19h30/20h confirmation par RTE du délestage (jour rouge) en jour J
- J-1, 21h30 confirmation du plan de délestage par ESS : appel des clients PHRV (patients à hauts risque vital) afin de confirmer l'organisation qu'ils pourront avoir. Si aucune solution n'est envisageable, un transport en zone médicalisée pourra être demandée aux services d'urgence.
- J, 10 minutes avant la coupure, envoi d'un SMS aux usagers concernés : « **IMPORTANT : Délestage régional en cours (coupure alimentation) de 2h maximum. Cette opération est indépendante de notre volonté.** »
- J à l'heure H : délestage

De manière très opérationnelle, voici le déroulé de la communication d'ESS envers **les clients gros professionnels** (clients BT supérieur à 36kVA et HTA) et **petits professionnels** (clients BT inférieur à 36kVA).

- J-3, information nationale et publique d'un signal Eco Watt Rouge par RTE
- J-3, lancement d'une communication mail par ESS vers la clientèle afin de signifier le risque de délestage et les éco-gestes à mettre en œuvre
- J-1, 19h30/20h confirmation par RTE du délestage (jour rouge) en jour J
- J-1, 21h30 confirmation du plan de délestage par ESS : envoi par ESS d'un SMS et mail aux clients concernés
- J à l'heure H : délestage

Après un récent échange avec la Préfecture, notre astreinte restera en contact permanent avec les services du centre opérationnel de décision et sera en contact avec vos services au besoin.

En parallèle, Energie et Services de Seyssel vous fait suivre en lien avec cette communication, en Annexe 1 une brochure EcoWatt, ainsi qu'en Annexe 2 un rédactionnel utilisable dans vos gazettes communales. Ces éléments peuvent nous être demandés par voie numérique sur demande à Mme Piat (chargée de communication camille.piat@essret.fr).

Conscient de la situation exceptionnelle que nous connaissons, je vous renouvelle l'implication et la disponibilité d'Energie et Services de Seyssel à vous fournir le maximum d'information que nous sommes en mesure de vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nicolas Meunier

Président du Directoire

MEUNIER N.



PS : nous vous orientons vers une vidéo très pédagogique sur ce sujet qui nous concerne : Le Monde « La crise énergétique peut-elle mener à un black-out en France cet hiver ? »

https://www.youtube.com/watch?v=Ut6kiMs29gE&ab_channel=LeMonde

Annexe 1 : Brochure EcoWatt

Annexe 2 : Eléments de langage afin de renseigner vos gazettes communales

